



Schweizerischer Verband für Medizinische Massage  
Fédération Suisse Massage Medical  
Federazione Svizzera Massaggio Medicale

## Information zur aktuellen Situation mit der Groupe Mutuel

Bereits im August 2023 informierte der Schweizerische Verband für Medizinische Massage über die anhaltenden Schwierigkeiten im Dialog mit der Groupe Mutuel. Trotz intensiver Bemühungen verschiedener Brancheninstitutionen bleibt eine konstruktive Kommunikation mit dem Versicherer aus.

Da die Groupe Mutuel systematisch Rückvergütungen verweigert, ist es für Masseurinnen und Masseure entscheidend, die verbleibenden Möglichkeiten optimal zu nutzen. Häufig wird ein „formalisierter Bericht“ gefordert, jedoch verschickt die Groupe Mutuel selbst keine entsprechenden Fragebögen. Daher hat der SVMM eine Vorlage erstellt, die Mitglieder im Login-Bereich finden.

Falls Sie als medizinische:r Masseur:in berechtigt sind, auf ärztliche Verordnung zu arbeiten, weisen Sie GM-versicherte Patientinnen und Patienten auf diese Möglichkeit hin. Verordnungformulare für medizinische Massagen sind im SVMM-Shop erhältlich und können an Arztpraxen oder Patientinnen und Patienten weitergegeben werden.

Patientinnen, deren Rückforderungen abgelehnt wurden, wird empfohlen, alternative Offerten anderer Zusatzversicherer einzuholen.

Sobald es neue Entwicklungen gibt, werden wir Sie umgehend informieren.

Sekretariat SVMM



Schweizerischer Verband für Medizinische Massage  
Fédération Suisse Massage Medical  
Federazione Svizzera Massaggio Medica

## Mise à jour Groupe Mutuel

En août 2023 déjà, la **Fédération suisse de massage médical** (anciennement **FSMM**) a informé de la situation avec le Groupe Mutuel. Jusqu'à aujourd'hui, différentes institutions des branches concernées tentent d'entamer un dialogue avec le Groupe Mutuel, mais sans succès.

Actuellement, les nouvelles tentatives de contact sont, car le Groupe Mutuel ne réagit pas.

Le Groupe Mutuel refusant systématiquement les remboursements, il est crucial pour les masseurs d'utiliser au mieux les possibilités qui leur restent.

Souvent, le Groupe Mutuel demande un "rapport formalisé". Jusqu'à présent, de tels questionnaires étaient envoyés directement par les assureurs aux patients, remplis par le thérapeute et ensuite renvoyés à l'assurance. Comme le Groupe Mutuel n'envoie pas lui-même de questionnaires, mais qu'il exige néanmoins des rapports formalisés, l'**FSMM** a créé un **modèle** correspondant. Les membres le trouvent dans **la zone de connexion**.

Si vous êtes autorisé(e) à travailler sur **ordonnance médicale** en tant que masseur(se) médical(e), veuillez rappeler cette possibilité aux patient(e)s assuré(e)s en tant que GM. Les formulaires d'ordonnance pour les massages médicaux peuvent être commandés dans la boutique de l'ASMM et transmis aux cabinets médicaux ou patients.

Il est recommandé aux patients dont les demandes de remboursement ont été refusées - dans la mesure du possible - de **changer à la fois d'assurance complémentaire et d'assurance de base**.

Si des progrès ou de nouvelles informations sont disponibles sur ce sujet, nous vous en informerons immédiatement.

Secrétariat de la FSMM